SORDEM
SOCIÉTÉ RÉGIONALE
DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
DES MOULINS

89

DM-2

Usine de triage Lachenaie inc.

AUD 6212-03-26

Terrebonne, le 21 février 1995

Monsieur Michel Germain
Président de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
625, rue Saint-Amable
2e étage
Québec QC G1R 2G5

Monsieur,

Nous vous transmettons par la présente, le mémoire de la Société régionale de développement économique des Moulins, dans le cadre des audiences du BAPE sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

Notre conseil d'administration, composé de 15 intervenants économiques de la région, vous prie de prendre en considération les quatre (4) recommandations inscrites au mémoire.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

François Duval
Président

FD/cs
p.j.

3800, RUE PASCAL GAGNON
TERREBONNE (QUÉBEC) J6X 4J2
TÉL.:(514) 477-6464
FAX :(514) 477-9573

LACHENAIE • LA PLAINE • TERREBONNE

Audience du BAPE
sur
le projet d'agrandissement
du site d'enfouissement sanitaire
d'Usine de Triage Lachenaie Inc.

MÉMOIRE

Présenté par
la Société régionale
de développement économique
des Moulins
(SORDEM)

SORDEM

AVANT-PROPROS

La Société régionale de développement économique des Moulins (SORDEM) est un organisme à but non-lucratif qui a pour mission de faire croître le nombre d'emplois industriels à court, moyen et long terme en aidant les entreprises en place à se développer et en attirant de nouvelles entreprises dans la région. Tout en favorisant le développement d'une culture industrielle et d'un environnement propice à l'implantation et à la croissance des entreprises de transformation de la MRC, la Sordem assure la croissance de la fonction industrielle en regard de critères d'efficacité et d'harmonie avec le développement global de la région.

Six grandes orientations stratégiques guident les actions de la Sordem dans l'atteinte de ses objectifs et la stratégie de mise en oeuvre reprend ses orientations dans six volets distincts, soient:

- ***le renforcement de l'environnement industriel;***
- ***le développement des entreprises en places;***
- ***l'implantation de nouvelles entreprises;***
- ***le développement de l'entrepreneurship;***
- ***les communications;***
- ***la gestion du développement industriel.***

*Dans le cadre du volet **implantation de nouvelles entreprises**, la stratégie de la Sordem comprend entre autre, le développement de projets novateurs de transformation dans certains secteurs cibles. Ces secteurs sont:*

- *le plastique;*
- *l'habitat;*
- ***l'environnement;***

La Société régionale de développement économique des Moulins considère l'Usine de triage Lachenaie comme un partenaire de premier ordre pour la réalisation de ses objectifs et plus particulièrement dans le développement du secteur environnemental.

Consciente des enjeux des audiences en cours sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, sur la concrétisation des projets d'investissements et sur le potentiel de création d'emplois, la Sordem vous transmet ce mémoire.

Nous remercions le BAPE de prendre en considération les recommendations de la SORDEM.

François Duval, président

INTRODUCTION

Certains représentants de la SORDEM ayant assisté aux audiences publiques, tenues à l'Hotel des Moulins à Terrebonne, les 23, 24, 25 et 26 janvier dernier, nous désirons soumettre nos recommendations suite à leurs réflexions sur l'impact, pour notre développement régional, de l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

Notre présentation sera très simple et portera sur les sujets suivants:

La mission de B.F.I. et d'Usine de Triage Lachenaie ainsi que la gestion du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie;

L'implication d'UTL dans la formation et la sensibilisation du milieu aux valeurs environnementales;

La création d'emploi générée par les projets d'investissement;

Le projet conjoint d'UTL et de la SORDEM d'un incubateur d'entreprise dans le domaine environnemental.

Le but de l'exercice est de mettre en lumière l'impact positif de la présence et du développement d'UTL pour Lachenaie et l'ensemble de la région des Moulins; de permettre également d'alimenter vos réflexions et d'orienter vos décisions pour la réalisation d'objectifs communs dans le secteur de l'environnement.

CHAPITRE 1
BFI ET UTL
MISSION ET GESTION

La mission de BFI est d'assurer la meilleure qualité de gestion des déchets avec un souci constant de préserver et protéger l'environnement. Quatre éléments essentiels guident BFI pour l'atteinte de ses objectifs:

-La conformité aux normes de BFI et aux règlements gouvernementaux en vigueur;

-L'utilisation de méthodes novatrices ;

-La formation continue d'un personnel compétent;

-La recherche de technologies de pointe.

La philosophie qui anime l'entreprise BFI dans la gestion de ses opérations se reflète dans le positionnement d'UTL en tant que gestionnaire du site de Lachenaie.

UTL entretient d'excellentes relations avec les municipalités et le ministère de l'Environnement et de la faune du Québec. Il est important de souligner que depuis l'achat d'UTL par BFI, aucune poursuite n'a été intentée par le ministère ce qui est tout à l'honneur de l'entreprise et prouve hors de tout doute la volonté d'UTL de protéger l'environnement.

Les méthodes utilisées par l'entreprise pour la gestion du site de Lachenaie sont parmi les plus modernes au monde. Chacune des phases du processus d'enfouissement fait appel à des méthodes éprouvées ou à des technologies de pointe. De plus le site utilisé pour l'enfouissement possède des qualités de sol exceptionnelles qui viennent renforcir l'élément sécurité pour l'environnement.

RECOMMANDATION

Que les commissaires du BAPE prennent en considération l'excellente réputation de l'Usine Triage Lachenaie et recommandent le projet d'agrandissement pour que l'entreprise soit en mesure de continuer à desservir les populations et autres clients utilisateurs de leurs services d'élimination des plus sécuritaires.

CHAPITRE 2
FORMATION ET SENSIBILISATION

Considérant le projet du centre de recyclage et des besoins en formation de ses nouveaux employés, la direction d'UTL a accepté de s'asseoir avec la direction de l'éducation des adultes de la Commission Scolaire des Manoirs pour apporter son concours dans la planification d'un programme d'enseignement en environnement. Ce programme, qui s'adresse tant aux gestionnaires qu'aux travailleurs pourrait éventuellement être offert dans le nouveau centre de formation professionnel à être construit sous peu dans la région ou faire l'objet d'une formation sur mesure pour UTL.

L'entreprise offre à la population un centre d'information permanent qui a accueilli depuis 3 ans plus de 12 000 personnes. De plus, UTL offre gratuitement un programme de formation et de sensibilisation à la bonne gestion des déchets, réduction, réemploi et recyclage auprès des jeunes de 342 classes de la Commission scolaire des Manoirs

RECOMMANDATION

Que l'entreprise soit autorisée à réaliser son projet d'agrandissement afin de lui permettre de continuer auprès de notre population jeune et adulte, ses actions concrètes de formation et de sensibilisation à la bonne gestion des déchets et aux diverses formules de réduction de l'enfouissement.

CHAPITRE 3
CRÉATION D'EMPLOI

Le projet d'UTL comprend cinq (5) volets créateurs d'emplois. Outre l'agrandissement du site lui-même et l'intégraton d'un lieu d'élimination des neiges usées, la décision du BAPE influence directement la construction d'un centre de recyclage d'une valeur de 12 millions $ et la création d'une centaine d'emplois.

UTL a bien sûr la responsabilité de bien gérer les matières qui lui sont acheminées pour enfouissement, et le centre de recyclage démontre l'implication de l'entreprise dans une saine gestion des déchets. Par contre, les gouvernements, tant au niveau municipal que provincial, sont responsables de mettre en place des mesures incitatives auprès des populations afin de diminuer les quantités de déchets solides.

*La région dans son plan de développement a choisi l'**environnement** comme l'un de ses secteurs prioritaires et favorise à travers la cueillette sélective le recyclage des déchets. La SORDEM, en tant qu'organisme mandaté par les municipalités pour favoriser le démarrage ou l'implantation d'entreprises du domaine environnemental, travaille étroitement avec UTL pour faciliter la réalisation de ce centre de récyclage.*

La région des Moulins est une région dont la croissance démographique permet aux entreprises de puiser dans un bassin de main-d'oeuvre jeune et disponible. Toutefois la réalité du marché de l'emploi ressemble à peu de chose près, à celui du Québec en général; le taux de chômage y est de 11,7% et 77% de la population active travaille à l'extérieur de la région, soit à Laval ou à Montréal. Ce déplacement de la main-d'oeuvre occasionne une congestion du réseau routier, des coûts élevés pour nos résidents et influence leur qualité de vie. Il est donc des plus importants pour le milieu d'appuyer et faciliter la venue de nouvelles entreprises.

RECOMMANDATION

De considérer le projet d'agrandissement du site de Lachenaie dans son ensemble, de prendre note des nombreux éléments porteurs et par une décision positive, permettre la création de plus de 150 emplois.

CHAPITRE 4

INCUBATEUR D'ENTREPRISES ENVIRONNEMENTALES

Dans la présentation sommaire du plan stratégique de développement de la région des Moulins nous avons souligné, à plusieurs reprises, un intérêt pour le secteur environnemental. Nous portons donc par le fait même, un très grand intérêt au projet de développement d'un parc environnemental à proximité du site actuel d'UTL.

La volonté d'UTL de créer un parc d'entreprises du secteur environnemental apporte à la SORDEM le partenaire recherché pour la réalisation d'un projet qui lui tient à coeur: un incubateur d'entreprises environnementales.

Un incubateur d'entreprises est un regroupement de petites entreprises en démarrage qui mettent en commun certains services et partagent les mêmes locaux; ces entreprises reçoivent un suivi particulier de la Société régionale de développement et le support d'universités et de centres de recherches afin de les soutenir et les aider à traverser les phases difficiles des débuts d'une entreprise.

La SORDEM vient d'obtenir de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM), l'argent nécessaire à l'embauche d'un démarcheur qui aura comme mandat d'identifier dans les diverses universités et centres de recherche, les projets du secteur environnemental rendu à l'étape de commercialisation. Ces opportunités d'affaires, dûment identifiées, nous permettront d'intéresser de jeunes entrepreneurs désireux de démarrer leur propre entreprise.

UTL nous a confirmé son intérêt à parrainer et possiblement participer à la construction de l'incubateur. Elle offre un terrain, tel que prévu dans son plan de développement. Pour la SORDEM l'entreprise UTL est un partenaire important dans la réalisation de cet incubateur.

RECOMMANDATION

Que la décision du gouvernement du Québec, éclairée par les recommandations du BAPE, concrétise la réalisation de projets connexes originaux, tel l'incubateur qui non seulement sera générateur d'emplois mais permettra de retrouver sur un même site toute une série d'activités novatrices et complémentaires à une saine gestion des déchets solides et maximisera le potentiel économique de la région.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

UTL a démontré depuis son acquisition par BFI en 1986, sa capacité à gérer efficacement et de façon des plus sécuritaires le site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie. Il est impérieux de délivrer les permis et certificats nécessaires à la poursuite de ses activités.

> ***RECOMMANDATION***
>
> *Que les commissaires du BAPE prennent en considération l'excellente réputation de l'Usine Triage Lachenaie et autorisent le projet d'agrandissement pour que l'entreprise soit en mesure de continuer à desservir les populations et autres clients utilisateurs de leurs services d'élimination des plus sécuritaires*

L'implication d'UTL dans la l'éducation et la sensibilisation du milieu aux valeurs environnementales fait preuve de la volonté de l'entreprise à contribuer à la protection de l'environnement et à une diminution de l'enfouissement.

> ***RECOMMANDATION***
>
> *Que l'entreprise soit autorisée à réaliser son projet d'agrandissement afin de lui permettre de continuer auprès de notre population jeune et adulte, ses actions concrètes de formation et de sensibilisation à la bonne gestion des déchets et aux diverses formules de réduction de l'enfouissement.*

L'impact positif du projet d'UTL sur la création d'emploi contribue également à renforcir le créneau d'excellence que la région des Moulins entend prioriser dans son plan de développement.

> ***RECOMMANDATION***
>
> *De considérer le projet d'agrandissement du site de Lachenaie dans son ensemble, de prendre note des nombreux éléments porteurs et par une décision positive, permettre la création de plus de 150 emplois.*

Le travail déjà amorcé par la SORDEM, UTL et la SQDM pour la réalisation d'un incubateur d'entreprises en environnement dans la région des Moulins laisse prévoir une construction dès 1996, en autant que le certificat et le permis d'agrandissement soient accordés.

RECOMMANDATION

Que la décision du gouvernement du Québec, éclairée par les recommandations du BAPE, concrétise la réalisation de projets connexes originaux, tel l'incubateur qui non seulement sera générateur d'emplois mais permettra de retrouver sur un même site toute une série d'activités novatrices et complémentaires à une saine gestion des déchets solides et maximisera le potentiel économique de la région.